

COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2024

Nombre de conseillers municipaux élus	11
Nombre de conseillers municipaux en fonction	11
Présents	9
Absents	2
Date de la convocation	22/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf mars à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué c'est réuni à la Mairie de Latrape, sous la présidence de Monsieur NAYLIES Charles.

PRESENTS : Mesdames BRUEL-CAPELLE Marie-Thérèse, CONDIS Chantal, DESCONS Sabine, Messieurs BLANCHARD Philippe, JOSSE Miguel, LEININGER Thierry, NAYLIES Charles, SEPOLD Franck, ZANETTE Serge.

ABSENTS : Madame PONS Florence, Monsieur BRUEL Jean-Raymond.

Madame CONDIS Chantal a été élue secrétaire.

- **Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal :**

Le compte rendu de la séance du 17/01/2024 sera présenté lors d'une prochaine séance.

- **Compte administratif 2023 - délibération n° 03/2024 :**

Le compte administratif retrace des dépenses et recettes de l'exercice 2023. Présentation est faite et explications sont données par chapitre sur le résultat global de clôture à la somme de 49 410.74 €. Vue globale du résultat :

RESULTAT BUDGET GENERAL COMMUNE DE LATRAPE					
ANNEE 2023					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	REALISATIONS		PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES De FONCTIONNEMENT	328 320,29	213 175,20	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	298 534,81	198 563,51
TOTAL DEPENSES	328 320,29	213 175,20	Résultat antérieur	3 135,94	
RECETTES de FONCTIONNEMENT	328 320,29	289 654,99	TOTAL DEPENSES	301 670,75	198 563,51
Résultat antérieur	57 329,61		RECETTES D'INVESTISSEMENT	298 834,81	159 136,66
TOTAL RECETTES	385 649,90	289 654,99	Résultat antérieur		
RESULTAT de FONCTIONNEMENT de L'EXERCICE		76 479,79	TOTAL RECETTES	298 834,81	159 136,66
RESULTAT ANTERIEUR		57 329,61	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-39 426,85
			RESULTAT FINANCEMENT ANTERIEUR		-44 971,81
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		133 809,40	RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		-84 398,66
Le résultat global de clôture 2023 est de :			49 410,74		

Le compte administratif de l'exercice 2023 est adopté à l'unanimité.

- **Compte de gestion 2023 – délibération n° 04/2024 :**

Le résultat du compte de gestion, dressé par la Trésorerie, est identique au compte administratif de la commune. Le résultat 49 410.74 €, identique au résultat cumulé du compte administratif 2023 détaillé ci-dessus.

Le compte de gestion de l'exercice 2023 est adopté à l'unanimité

- **Affectation du résultat de l'exercice 2023 – délibération n° 05/2024 :**

Les résultats de l'exercice 2023 sont affectés sur le budget 2024, de la manière suivante.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-84 398,66 €	133 809,40 €
Affectation 2024		
En investissement		14 %
Report en fonctionnement		86 %
Report du déficit d'investissement 2023	- 84 398,66 €	114 809,40 €
Autofinancement (1068)	19 000,00 €	

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 sur le budget 2024.

- **Fiscalité directe locale 2024 - délibération n° 06/2024:**

Les bases 2024 notifiées par les services fiscaux, intègrent une hausse de 1.85 % par rapport aux bases imposables de l'année 2023, pour une évolution du produit de 3 532.00 €.

Les taux de la fiscalité locale votés à l'unanimité, sans augmentation sont les suivants :

	2023	2024
	TAUX	TAUX
FONCIER BATI	32,59%	32,59%
FONCIER NON BATI	35,40%	35,40%
TAXE HABITATION RS	17,12%	17,12%
CONT. FONCIERE ENTREP	6,93%	6,93%

- **Budget primitif 2024 – délibération n°07/2024 :**

Le budget primitif 2024, équilibré en fonctionnement et investissement est présenté par chapitre. La vue globale ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS		PREVISIONS
DEPENSES De FONCTIONNEMENT	375 243,57	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	198 590,00
		Résultat antérieur	84 398,66
TOTAL DEPENSES	375 243,57	TOTAL DEPENSES	282 988,66
RECETTES de FONCTIONNEMENT	260 434,17	RECETTES D'INVESTISSEMENT	282 988,66
Résultat antérieur	114 809,40		
TOTAL RECETTES	375 243,57	TOTAL RECETTES	282 988,66

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2024

- **Demande de subvention pour le changement du chauffage de la mairie – délibération n° 08/2024:**

Le système de chauffage de la mairie, en panne depuis plusieurs mois, n'est pas réparable. Sur les conseils d'un technicien, il convient de changer tout le système de chauffage par une climatisation réversible.

Un devis d'un montant de 8936.21 € HT pour le changement complet du système de chauffage est présenté. Une aide du Département peut être demandée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Département.

- **Tarification sociale des repas de la cantine – délibération n°09/2024 :**

L'Etat a renouvelé son soutien aux communes pour la tarification sociale des cantines, mis en place au 1^{er} avril 2019. Cette aide à hauteur de 3 € par repas, est accordée aux communes rurales défavorisées qui perçoivent la dotation de solidarité rurale de péréquation et qui instaurent une grille tarifaire progressive.

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide de l'Etat, la commune doit instaurer une grille de tarifs différenciés pour les repas de la cantine, lié au coefficient familial inférieur à 1000, la grille suivante est proposée pour une application au 1^{er} septembre 2024 :

Tranche	Tarif proposé
Tranche 1 : quotient familial de 0 à 499	0,80 €
Tranche 2 : quotient familial de 500 à 999	1,00 €
Tranche 3 : quotient familial >=1000	3,80 €

Le conseil municipal a accepté cette grille tarifaire avec 5 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

- **Demande de subvention pour l'achat de panneaux pour l'adressage –
délibération n° 10/2024 :**

Les commissions voiries et chemins, réalisent l'adressage de la commune.

Un nombre de panneaux et de numéros de maison sont nécessaires afin de couvrir l'ensemble de la commune. Un devis d'un montant de 8 149.70 € HT pour l'ensemble de cette signalétique est nécessaire. L'aide du Département peut être sollicitée pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Département.

- **Demande de subvention pour les travaux en régie du sous-sol de la mairie -
délibération n° 11/2024 :**

Une 2ème tranche des travaux en régie va être réalisée par l'agent technique dans le sous-sol de la mairie.

Ces travaux consistent en l'aménagement :

- D'un accès à la salle de bains et toilettes, pour les usagers de la salle créée lors de la 1ère phase des travaux en régie,
- d'une salle supplémentaire pour les associations, pour s'y retrouver, échanger, et créer du lien social.

Une aide du Département pour l'acquisition du matériel nécessaire, ainsi que la valorisation du personnel estimé à la somme de 6 266.18 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Département.

- **Une Halle pour le village :**

Un débat est engagé sur le choix du projet à venir entre la rénovation énergétique et mise aux normes de la halle actuelle, ou la création d'une nouvelle halle sur la place Gallèpe.

Au vu de l'utilisation potentielle de ce futur équipement, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le projet d'une halle sur la place Gallèpe.

Les études de faisabilité et demandes de subventions vont être lancés.

- **Questions diverses :**

- Lors de la rénovation du foyer communal, le Sivom a vendu l'ancien mobilier à la commune. Des tables et chaises vont être installés dans la nouvelle salle au sous-sol de la mairie.
- Cette année les travaux du pool routier vont être affectés aux chemins de Piquegru et de la Serre Petite.
- Au vu des demandes de sépulture dans le columbarium du cimetière, une nouvelle colonne va être mise en place. Un devis va être demandé aux entreprises concernées.

Fin de séance : 24h00
Le Maire,
Charles NAYLIES

